

Vous êtes (à cocher) :

- Structures d'hébergement et de logement, structures d'insertion par l'activité économique, et/ou leurs représentants.
- Centres Communaux (ou intercommunaux) d'Action Sociale (CCAS) et de leurs structures fédératives.
- Structures d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.
- Collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération.
- Associations de solidarité agissant dans le domaine de la santé ou de l'accès aux droits.
- Associations et structures représentant les personnes bénéficiant d'accompagnements santé et solidarité.
- Organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de la santé. Réseaux de santé.

**Nombre d'ETP (associations)
ou nombre d'habitants (CCAS, EPCI) :**

**Montant de la cotisation pour l'année 2023
(voir notice d'information tarifs jointe) :**

.....

..... €

Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de l'association AD2S
- Par virement :

Code banque : 16106 – Code Guichet : 00638 Numéro de compte : 96012723900 Clé RIB : 04 IBAN :
FR76 1610 6006 3896 0127 2390 004 Code BIC : AGRIFRPP861

- Par mandat administratif

(Merci de bien vouloir spécifier le nom de la collectivité dans l'ordre de mandat.)

Fait à le

Signature :

La cotisation est valable pour l'année civile 2024. Pour les structures déjà adhérentes à AD2S en 2023, **merci de renouveler votre adhésion avant le 1^{er} mars 2024** pour continuer à bénéficier des outils d'AD2S.